DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Inde | Affaires sur passeport DEPOT UNIQUEMENT (retrait par voyageur)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, **valide au moins 6 mois après l'entrée dans le pays**, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention : l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **1 Copie des pages 2 et 3 du passeport sur feuille A4 :** Correspondant aux pages d'identité du passeport (avec la photo, l'adresse et la signature).

☑ **1 Formulaire de l'ambassade à remplir en ligne puis à imprimer et signer : (avec le tutoriel d'aide disponible en document à télécharger ci-joint)**
Formulaire à remplir en ligne en cliquant sur le lien suivant : https://indianvisaonline.gov.in/visa/index.html puis en cliquant sur le bouton en bas à gauche "Regular/Paper Visa Application".
Attention : Merci de remplir le formulaire en ligne en appliquant les indications du DOCUMENT D'AIDE disponible en document à télécharger ci-joint. Sans cela, le visa peut vous être refusé par les autorités indiennes.
Notamment :
* indiquez sur le formulaire **tous les noms et prénoms de votre passeport** comme expliqué dans le document d'aide.
* indiquez les **prénoms** des parents
* situation professionnelle : merci de bien **suivre le document d'aide** sinon le visa peut être refusé.
* Durée du visa et nombre d'entrée : merci de saisir les validités indiquées sur notre site et sur votre bon de commande (l'Ambassade se réservant toutefois le droit de modifier ces validités).

Ce formulaire indien est long et fastidieux à remplir. Nous pouvons le saisir à votre place. Pour cette option commandez le visa "Affaires option formulaire"

☑ **1 Confirmation d'un RENDEZ-VOUS de dépôt de la demande de visa à l'Ambassade (appointment confirmation) :** à prendre par vos soins APRÈS votre remplissage du formulaire de demande de visa (car le numéro de référence du formulaire commençant par FRAP vous sera demandé), sur le site appointment.eoiparis.com :
- "Appointment for" cliquer sur "Individual".
- "Service category" : choisir "Visa services".
- "Required any other additional service (only one)" : indiquer "NO".
- "Select Application Reference No" : indiquer le numéro de référence de votre formulaire commençant par FRAP.
Puis finir de remplir les informations demandées et cliquer sur "BOOK AN APPOITMENT"

Le délai de rdv peut être long, il est conseillé de commencer ses démarches le plus tôt possible. Généralement, de nouveaux rdv sont ajoutés chaque 25 du mois à 9h pour le mois suivant.

En cas de rdv indisponibles, vous pouvez essayer de demander un rdv (appointment request for submission of visa application) à visa.paris@mea.gov.in + cons.paris@mea.gov.in en indiquant : nom, prénom, numéro de passeport, numéro de formulaire FRAP.

☑ **2 Photos d'identité identiques AUX NORMES INDIENNES 5x5cm sans marge, à faire chez un photographe :**
Les photos doivent obligatoirement être aux **normes indiquées dans le document à télécharger ci-joint**

La première photo doit être collée dans le cadre en haut de la première page du formulaire imprimé, la seconde doit être collée dans le coin en bas à droite de la seconde page. Ne pas les agrafer.

☑ **1 Copie du Bilan comptable simplifié de la société employeuse :** 1 à 5 pages seulement (actif, passif, compte de résultat simplifiés), ou possibilité d'imprimer gratuitement un résumé sur une page du dernier bilan sur un site comme www.societe.com. (Pour les indépendants en régime BNC, la déclaration 2035 est acceptée à la place).

☑ **1 Lettre de mission de la société employeuse avec TAMPON (scan accepté) :** Écrite par ordinateur en Anglais, avec papier entête, TAMPON, signature, adressée à « Embassy of India in Paris », précisant toutes les coordonnées du partenaire en Inde, mentionnant précisément l'objet de la visite, le nombre d'entrée(s) ainsi que les dates précises de début et de fin de séjour envisagé. Un modèle de lettre est disponible en document à télécharger ci-joint. **Attention : Les lettres de mission et d'invitation doivent indiquer les mêmes dates de début et de fin de séjour.**
En cas de gérant ou indépendant, joindre en supplément une copie de votre extrait Kbis.

☑ **1 Lettre d'invitation du partenaire en Inde avec TAMPON (scan accepté) :** Écrite par ordinateur en Anglais, avec papier entête, TAMPON, signature, adressée à « Embassy of India in Paris », mentionnant précisément l'objet de la visite, le nombre d'entrée(s) ainsi que les dates précises de début et de fin de séjour envisagé. **Attention : Les lettres de mission et d'invitation doivent indiquer les mêmes dates de début et de fin de séjour.**

☑ ***Suppléments pour des séjours supérieurs à 30 jours par entrée :*** Chaque séjour en Inde avec un visa d'affaire est limité à un maximum de 30 jours par entrée, sauf sur présentation des documents suivants si la demande est acceptée par les autorités indiennes : 1 Dérogation spéciale, disponible en document à télécharger ci-joint, à remplir en anglais et sous la même forme que le formulaire général + 1 ou plusieurs documents (par exemple 1 lettre en anglais adressée à Embassy of india in Paris) justifiant de la nécessité d'un séjour supérieur à 30 jours [Délivrance d'un tel visa selon acceptation ou non par l'ambassade d'Inde].

☑ ***Suppléments pour les passeports non-français :***
1 Formulaire supplémentaire disponible en document à télécharger ci-joint (à remplir en anglais et majuscule, avec tous les prénoms sur votre passeport et une "permanent adress" **DE VOTRE PAYS D'ORIGINE OBLIGATOIREMENT**)
+ 1 Copie d'une facture d'électricité nominative avec adresse en France (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté) **de cette année, et d'il y a 2 ans** (en cas de domicile en France de moins de 2 ans il est possible de fournir la facture de cette année ainsi qu'une lettre signée en anglais indiquant votre date d'installation en France et votre précédente adresse à l'étranger toutefois sans garantie d'acceptation).
+ pour les passeports hors-UE : 1 Copie du visa ou titre de séjour français valide.
Attention : pour les passeports non-français (et pour les français présentant un deuxième passeport non-français), le délai de traitement et la délivrance du visa ne sont pas garantis. Pour les titulaires de passeports chinois ou pakistanais, nous ne pouvons pas être intermédiaires.

☑ ***Attention pour rappel :***
• Le nombre d'entrées et la validité du visa sont décidés par l'ambassade d'Inde après étude des documents fournis.
• Il est conseillé aux personnes travaillant dans les médias de demander un visa journalisme sur passeport sans intermédiaire.

☑ ***RAPPEL :***

• Notre service comprend **uniquement le DÉPOT de la demande de visa** à l'Ambassade d'Inde à Paris, après remplissage du formulaire et prise de rdv à l'Ambassade par vos soins. **Le délai de rdv peut être long, il est conseillé de commencer ses démarches le plus tôt possible.**

• Pour le RETRAIT, après le délai de traitement, **le voyageur doit se rendre EN PERSONNE à l'Ambassade**, avec le récépissé de dépôt original que nous transmettrons, pour déposer ses empreintes et récupérer son passeport avec visa. **La livraison de retour de la commande concerne ce récépissé original.**